

**Délibération n° 187 du Comité Syndical**

*L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à 10 h 030*

*Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 15 mars 2023, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA*

*Etaient présents : Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, André CARNAC, Christiane MARTIN,*

*Ayant donné procuration : Ms Jean-Luc CALMELLY, Mme Evelyne ESTRISPEAU*

**Objet : Création d'un budget annexe « ZA les Cazes » et assujettissement à la TVA**

Monsieur le Président rappelle que le SMSCA est propriétaire de terrains au lieu-dit « Les Cazes » sur Lapanouse de Séverac – Commune de Séverac d'Aveyron, et qu'afin de répondre aux demandes de terrain exprimées par des entreprises, il a été décidé d'aménager une partie dudit terrain.

Il est rappelé que les opérations relatives aux zones doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget du SMSCA et individualiser les risques financiers associés à une telle opération.

Aussi il est nécessaire de créer un budget annexe assujetti à la TVA dénommé « ZA Les Cazes », au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Syndical :

- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots ;
- De créer le budget annexe assujetti à la TVA « ZA Les Cazes ».

Le Conseil, après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité des voix décide :

- d'appliquer le régime de la TVA pour la vente de lots ;
- de créer le budget annexe assujetti à la TVA « ZA les Cazes » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Sens des votes :  
Nombre de délégués titulaires en exercice : 9  
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
Pour : 7 Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,  
le 21 mars 2023

Le Président,  
  
Arnaud VIALA